

la plus récente à cet égard. Nul n'ignore, je crois, que les pays qui maintiennent un ambassadeur auprès du Saint-Siège sont l'Argentine, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, le Pérou, la Pologne et le Portugal. Les pays suivants y ont une légation: Grande-Bretagne, Chine, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Finlande, Guatemala, Haïti, Honduras, Autriche, Hongrie, Irlande, Roumanie, Saint-Domingue, Saint-Marin, Salvador, Tchécoslovaquie, Venezuela, Yougoslavie, Malte, Libéria, Lithuanie, Monaco, Nicaragua, Panama, Uruguay. Chacun sait que le président des Etats-Unis y maintient un représentant personnel. Si tant de pays trouvent avantageux d'être représentés auprès du Vatican, comment en serait-il autrement pour le Canada? De plus, est-ce que nous ne trouverions pas dans une telle initiative un secours précieux pour nous aider à jouer le rôle auquel nous aspirons sur la scène internationale?

Je suis donc certain de me faire l'interprète de la vaste majorité des Canadiens, catholiques et non-catholiques, en insistant auprès du Gouvernement pour qu'il décide le plus tôt possible de nommer un ambassadeur près le Saint-Siège. Ce serait certes notre plus grand pas vers l'acquisition du statut national vers lequel nous nous acheminons. Je dirai de plus au premier ministre que, lorsqu'il se rendra, à Londres, à la conférence impériale, son plus important devoir serait de proposer la participation du pape à la prochaine conférence de la paix. On nous répète depuis le début des hostilités que nous nous battons pour la démocratie et la civilisation chrétienne. Nous, Canadiens, nous ne pouvons aspirer à autre chose qu'au rétablissement d'une paix durable dans le monde. Nous ne pouvons espérer avoir des possessions. Nous ne pouvons nous attendre à beaucoup de dédommagements. Si nous voulons donc atteindre notre but, si nous voulons nous montrer loyaux envers nous-mêmes et les autres, nous n'avons pas autre chose à faire qu'à veiller à ce que toutes les précautions nécessaires soient prises pour assurer cette fois non une trêve de vingt ans, mais une paix réelle et durable. L'une des précautions les plus nécessaires consisterait sûrement à ce que l'autorité morale la plus forte, le plus grand tenant de la paix, le plus grand défenseur d'une fraternité morale de l'humanité assiste à la prochaine conférence de la paix. De plus, tous ceux qui ont réellement à cœur le bonheur de l'humanité partagent ce point de vue.

A preuve, je citerai le passage suivant du numéro de *Time* du 16 août 1943:

Les critiques ont beau dire, on ne peut guère nier qu'au moyen des encycliques et autres déclarations du pape, l'Eglise catholique a lutté

contre les régimes totalitaires de façon plus consciente, plus sincère et avec plus d'autorité et depuis plus longtemps que toute autre puissance organisée. Une clause du traité secret de Londres écarta expressément Benoit XV de Versailles. Mais que le pape soit présent ou non, l'influence de la politique de l'Eglise catholique sera énorme. La plupart des catholiques et des non-catholiques reconnaîtront qu'une paix qui ne comprendra pas au moins d'une façon approximative les enseignements du pape sur les questions sociales fondamentales n'apportera pas la paix sociale, mais un sabre. Car lorsque la justice traditionnelle faillit, la justice rétributive intervient.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, cette manière de voir du magazine *Time*, à propos de la participation du Vatican à la prochaine conférence de paix, est partagée par une multitude de personnes de toutes croyances, de toutes races et de tous pays.

On s'accorde à dire que si, en 1919, la paix avait été mieux organisée, si elle n'avait pas été complètement dictée par des puissances financières internationales, si elle n'avait pas été basée sur la haine qu'entretenaient de hauts personnages contre certains pays catholiques d'Europe, si, en un mot, elle avait été organisée de concert avec la plus grande influence morale qui soit dans le monde, Sa Sainteté le pape, il y aurait eu bien des chances que l'univers ne soit pas plongé dans le cataclysme actuel.

Aussi longtemps que l'on écartera volontairement cette puissance internationale qu'est le Vatican, aussi longtemps qu'on l'empêchera de participer aux discussions internationales, on ne pourra offrir aux peuples souffrants et miséreux que des mesures incomplètes et des palliatifs insuffisants. La mission de l'Eglise est pacificatrice de par sa nature. Il suffit de rappeler combien de fois il est arrivé aux pasteurs romains de mettre un terme à des oppressions, d'empêcher des guerres et d'obtenir des trêves, des accords et des traités de paix.

Autrefois, on s'adressait au pape pour agir comme arbitre, et l'histoire nous enseigne que jamais les pays n'ont eu à regretter leur appel au pape pour régler leurs litiges. L'une des premières occasions où les nations européennes décidèrent d'empêcher le Vatican de prendre part aux discussions des problèmes internationaux fut la conférence de La Haye en 1899. Malgré la demande expresse du tsar Nicolas de Russie, malgré l'insistance de la reine Wilhelmine, de Hollande, en dépit de la manière de voir des spécialistes du droit international, les nations décidèrent, à la suggestion de l'Italie, d'écarter le Saint-Siège de la conférence. Cependant, moins de deux ans auparavant, le septième congrès universel de la paix, tenu à Budapest, sous la présidence